



L'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM) recrute un/une

AYGADIER (H/F)

Vous avez des connaissances dans l'exploitation et l'entretien d'ouvrages hydrauliques, la manœuvre de vannes et la réalisation de purges de réseaux, le curage, le débroussaillage, le tronçonnage, la petite maçonnerie, l'entretien de matériels ? Vous aimez travailler à l'extérieur ? Vous aimez le travail en équipe ? Vous avez envie de vous investir dans une petite structure à taille humaine, dynamique ?

Ce poste est fait pour vous !

Pourquoi venir chez nous ?

Nous sommes une Association Syndicale Autorisée (ASA), établissement public, qui regroupe à ce jour 4 600 propriétaires fonciers intéressés par le service public qu'elle assure : distribuer de l'eau brute pour l'irrigation et l'arrosage des cultures, des jardins potagers, des jardins d'agrément, des stades, des espaces verts, des fontaines,

Nous exploitons ainsi un canal principal qui traverse 13 communes et un réseau secondaire, composé de canaux gravitaires (appelées « filioles ») ou de réseaux sous conduites.

13 salariés, répartis en un service technique et un service administratif et financier, s'attellent de manière transversale à améliorer la qualité du service assuré, à sécuriser et moderniser l'ouvrage, à ajuster son fonctionnement au plus près des besoins, à l'adapter au changement climatique et à valoriser ses enjeux.

www.canaldemanosque.com

Quel poste vous est-il proposé ?

Dans le cadre d'un remplacement, nous recrutons un aygadier. Vous devrez assurer, en lien avec les autres aygadiers, le fonctionnement et l'entretien des ouvrages du canal de Manosque.

Dans ce cadre, vous aurez en charge sur le secteur qui vous sera attribué les tâches suivantes :

1. Canal maître :
 - La mise à sec et la mise en eau
 - La surveillance générale du plan d'eau et de l'état des ouvrages
 - La régulation des débits
 - Le contrôle et le nettoyage des grilles et des prises d'eau
 - La réalisation de petits travaux d'entretien (tels que le graissage des vannes, l'entretien sommaire des ouvrages d'art, la coupe de petits arbres, le débroussaillage, l'actionnement au minimum annuel de tous les équipements)

2. Réseau secondaire :
 - La participation à l'établissement et la mise en œuvre du tour d'eau
 - La surveillance du bon écoulement de l'eau et du bon fonctionnement des réseaux
 - L'anticipation des besoins en eau par secteur

- L'entretien et la maintenance des ouvrages :
 - Réseau gravitaire à partir majoritairement de filioles : curage, débouchage, rétablissement du profil hydraulique, désherbage, coupe et enlèvement des herbes, débroussaillage et coupe de petits arbres, enlèvement des corps flottants, maintenance au minimum annuel de tous les équipements, etc.
 - Réseau basse pression à partir de canalisations enterrées : interventions sur les prises et bornes d'arrosage, vidange, purge, maintenance au minimum annuel de tous les équipements, etc.
 - La réalisation de petits travaux (opération sur les serrureries, réfection localisée d'enduits, des étanchéités, de peintures, des clôtures, des garde-corps, des grilles, martelières et prises d'eau, etc.)
 - Le suivi de l'intervention des entreprises mandatées par l'ASCM
3. Participation à la gestion des adhérents et des ouvrages, dans son domaine de compétence :
- Les réponses, aux demandes des adhérents et/ou des tiers relatifs aux ouvrages et à la desserte en eau et les interventions nécessaires qui en découlent
 - Le contrôle du respect du tour d'eau
 - La police de l'eau en lien avec les statuts, le règlement de service et le tour d'eau et la gestion des conflits autour de l'utilisation de l'eau brute
 - La police des ouvrages en lien avec les statuts et le règlement de service
 - La prise en charge des avaries
 - La participation à l'établissement du programme annuel des travaux d'amélioration et de réhabilitation des ouvrages

Quel est l'environnement du poste ?

La fonction d'aygadier nécessite :

- Un travail en binôme ou trinôme et, plus largement, en équipe complète des aygadiers.
- Une présence à l'extérieur par tous temps.
- Le respect d'horaires réguliers mais pouvant varier en fonction des obligations du service public.
- La prise de congés à des dates tenant compte des contraintes du service public et en relation avec celles de son trinôme et de l'équipe des aygadiers.
- La participation à un roulement d'astreintes visant à assurer une permanence en dehors des heures légales de travail de façon à pouvoir intervenir immédiatement dans le cas où des incidents de tous types se produiraient (casse, effondrement, débordement, non livraison d'eau, ...) et ainsi, exécuter les tâches dont il a l'habitude ou faire appel à son supérieur hiérarchique pour toute intervention qui dépasse ses compétences. Les modalités et conditions d'astreinte dans lesquelles il est placé sont fixées par note de service.
- Le respect des règles de sécurité et de prévention définies par l'employeur, le port des équipements de protection individuelle relatifs à la fonction d'aygadier et remis par l'employeur, la mise en œuvre des procédures définies.
- La responsabilité d'un véhicule et de petits matériels et outillages individuels ainsi que de l'utilisation de matériel collectif nécessaires à ses interventions.
- Une habilitation électrique et toutes autres formations requises dans le cadre de l'exercice de cette fonction.

La fonction d'aygadier peut contenir également la conduite, l'utilisation et la maintenance des engins destinés à l'entretien des ouvrages tel que le faucardage ou le curage.

La fonction d'aygadier est rattachée aux fonctions de chef aygadier et de responsable d'exploitation et de travaux, sous l'autorité de la Directrice.

Le périmètre du canal de Manosque qui s'étend de Château-Arnoux Saint-Auban à Corbières est divisé en deux secteurs, le secteur Nord et le secteur Sud, tous deux divisés en sous-secteurs. Le sous-secteur et/ou secteur qui vous sera attribué peut changer au cours de votre contrat de travail.

Quel profil est recherché ?

Niveau d'études et expériences :

- Apporter la preuve par ses activités antérieures de sa capacité à occuper le poste à pourvoir

Compétences personnelles requises :

- Compétences en réseaux hydrauliques, en entretien de la végétation, en petite maçonnerie seraient les bienvenues
- La détention du CACES serait appréciée
- Notions des normes et règles de sécurité au travail
- Polyvalence, autonomie et ponctualité
- Sens du travail en équipe et qualités relationnelles avérées
- Sens des responsabilités

Autres :

- Obligation de proximité d'habitat (astreintes et déplacements)
- Permis B valide indispensable
- Permis C apprécié

Quelles sont les conditions d'emploi ?

Statut du poste : contractuel non statutaire de droit public

CDI à temps complet basé dans les locaux de l'ASCM à Volx (04130), avec une période d'essai de 2 mois renouvelable une fois

35 h annualisé

Port obligatoire des EPI

Rémunération selon vos qualifications et vos expériences

Mutuelle complémentaire (prise en charge à 50%)

Tickets restaurants (prise en charge à 60 %)

Véhicule de service

Le poste est à pourvoir dès que possible.

Vous êtes intéressé(e) ? Ce poste correspond à vos compétences ?

Envoyez une lettre de motivation manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae détaillé sur info@canaldemanosque.com

Si vous êtes présélectionné(e), vous serez invité(e) à présenter votre candidature devant un jury de recrutement.